CTV 05/006 MGR/MT

le 16 février 2005

COTEVOILE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 27 JANVIER 2005

PROCES VERBAL DE DELIBERATION

Le 27 janvier de l'an 2005 à 18 heures, l'Association COTEVOILE s'est réunie chez COTEBA *MANAGEMENT* , en salle de réunion du Diaporama, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation faite par le Bureau par annonce Intranet le 18 janvier 2005 à tous les collaborateurs de COTEBA *MANAGEMENT* .

Etaient présents

- Marcel GRATALOUP
- Marc LIMOUSE
- Lionel BODIN
- François BRASSENS

et,

- Cécile ESTOURNET
- Véronique MUDRY
- Philippe DOLLEANS
- Didier VIAUD
- Jacques MARTINEZ
- Maryse GADEFAY
- Jorge DA SILVA
- Matthieu TOURNADE
- Sébastien KAFI

La séance est ouverte à 18 heures 15 sous la présidence de Marcel GRATALOUP.

Le Président rappelle à l'Assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à délibérer :

- Approbation des comptes 2004
- Quitus donné au Bureau
- Renouvellement des membres du Bureau
- Budget 2005
- Mise au point des sorties 2005
- Mise à jour des tarifs de cotisation
- Questions diverses

Diverses observations sont échangées puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

1. PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, après avoir entendu la lecture du compte de résultat et du bilan des comptes pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, approuve le bilan et les comptes dudit exercice dans toutes les parties et donne au Bureau quitus de l'exercice de leurs mandats pour l'exercice considéré.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2 DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle constate l'expiration du mandat de tous les membres du Bureau.

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle accepte la démission de tous les Membres du Bureau.

Les nouveaux membres sont nommés pour une période d'un an qui expirera le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Sont réélus :

- Président: Marcel GRATALOUP
- Vice-Présidents: Marc LIMOUSE, Xavier KNECHT, Lionel BODIN
- Trésorier: François BRASSENS

Sont élus :

- Trésorier-Adjoint: Sébastien KAFI
- Secrétaire: Matthieu TOURNADE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Est nommé responsable de la communication et des relations avec la DSI, Jorge DA SILVA. Marcel GRATALOUP, Lionel BODIN, Marc LIMOUSE, Xavier KNECHT, François BRASSENS, Matthieu TOURNADE, Jorge DA SILVA déclarent accepter les fonctions qui viennent de leur être confiées.

3 TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle approuve la proposition de budget présentée par le Bureau précédent.

a) Membres de COTEVOILE :

	ETAM	CADRE
- pour les sorties de deux jours :	85 €	105 €
- pour les sorties de trois jours :	130 €	150 €
- pour les sorties de quatre jours et plus :	A définir suivant la sortie	
- pour cotisation annuelle :	20 €	30 €

Ce dernier versement donne droit à une priorité sur les inscriptions pour toutes les sorties.

b) Personnes extérieures (conjoint et enfant) :

Cas général :

- mêmes conditions que pour les membres de COTEVOILE. Ces conditions sont limitées à une personne accompagnatrice par sortie.

Cas particuliers :

- A la demande du C.E., une différentiation financière sera faite entre les salariés et les conjoints pour la sortie en Grèce.
- il est rappelé que les enfants de moins de 14 ans ne peuvent participer aux sorties pour des raisons d'assurance.

c) Personnes extérieures autres que celles visées au point b) ci-dessus :

- prix de revient de la sortie
- dans la limite des places disponibles

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle décide que les inscriptions et les cotisations sont fermes et définitives et ne seront en aucun cas remboursées en cas de désistement (sauf motif exceptionnel).

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle informe les participants que les chèques correspondant aux sorties seront encaissés dans le mois précédant la commande de billets (train ou avion).

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle précise également que les membres d'un équipage sont solidairement responsables des dommages subis par le bateau dans la limite de la franchise de l'assurance du loueur.

4. QUATRIEME RESOLUTION

Pour l'année 2005, l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle propose d'organiser les sorties suivantes :

- 1 semaine en Grèce : du 12 au 19 juin 2005
- 2 jours au CROUESTY: en septembre 2005 en fonction des marées
- 4 jours à la BATICUP : du 27 au 30 mai 2005

Il est à noter que les dates seront à confirmer par le nouveau bureau, après consultations des disponibilités des loueurs.

Pour les sorties dont la durée excède le week-end, les participants sont tenus de poser un jour ou plusieurs jours de congés, y compris pour les régates.

5. QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 15.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les membres du Bureau.

Le Président, 1 Vice-Président,

Le Trésorier, Le Secrétaire,

Diffusion :

- Les présents
- Comité d'Entreprise
- DG: A. BENTEJAC, M. GUEGAN
- DRH: J. VICO, O. SERTOUR

ANNEXE: **Budget 2005 voté en AG**

BUDGET 2005

Dépenses		
Sortie 7 jours	3 bateaux	6 645 €
JUIN Grèce Ithaque	Trajet	7 350 €
Régate BATICUP 4 jours	Trajet	500 €
MAI Port Haligen	bateau	3 150 €
Sortie 2 jours	2 bateaux	2 000 €
SEPTEMBRE Crouesty	Trajet	1 500 €
Achat d'équipements		
Divers		500 €
Caisse		256 €
TOTAL		**21 901 €**

Recettes	
2004 solde	1 451 €
Subvention UES Groupe COTEBA	9 000 €
Subvention COTEBA (régate)	3 000 €
Inscriptions Cotévoile	625 €
Participations équipiers	7 825 €
TOTAL	**21 901 €**